

Novembre 2018

Initiatives de l'OCRCVM en matière de littératie financière et d'éducation des investisseurs

Mandat

La protection des investisseurs est au cœur même du mandat de l'OCRCVM, et l'éducation des investisseurs joue un rôle important à cet égard. L'OCRCVM offre aux investisseurs un large éventail de ressources et d'outils gratuits pour les aider à prendre des décisions éclairées.

Le [centre des ressources de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs](#) renferme la liste des renseignements qui sont mis à la disposition de tous les investisseurs, y compris les personnes âgées, les jeunes et les personnes vulnérables.

Dépliants de l'OCRCVM

- [Comment l'OCRCVM protège les investisseurs](#) – Ce dépliant contient des renseignements utiles qui aideront les investisseurs à comprendre les avantages dont ils bénéficient en investissant par l'entremise d'un conseiller et d'une société réglementés par l'OCRCVM.
- [Guide de l'investisseur sur le dépôt d'une plainte](#) – Ce dépliant fournit des renseignements sur le processus de dépôt d'une plainte auprès de l'OCRCVM et auprès d'une société réglementée par l'OCRCVM.
- [Comment puis-je récupérer mon argent : Guide de l'investisseur](#) – Ce dépliant présente les options qui sont mises à la disposition des investisseurs qui veulent obtenir un dédommagement.
- [Ouvrir un compte personnel](#) – Ce dépliant donne des renseignements détaillés aux investisseurs sur les documents et les renseignements personnels qu'ils doivent fournir à une société au cours du processus d'ouverture d'un compte.

Outils en ligne de l'OCRCVM

- [Rapport Info-conseiller de l'OCRCVM](#) – Cette ressource populaire fournit des renseignements sur les antécédents professionnels des conseillers qui travaillent chez des courtiers réglementés par l'OCRCVM, afin d'aider les investisseurs dans leur choix d'un conseiller. Chaque rapport renferme des renseignements sur la formation et les compétences du conseiller, ses emplois antérieurs chez des courtiers réglementés par l'OCRCVM, les produits et services qu'il est autorisé à fournir, ainsi que son dossier disciplinaire (le cas échéant) et les liens vers les documents qui s'y rattachent.
- [Rapport sur les amendes impayées](#) – Ce rapport contient la liste des conseillers et des autres personnes qui ont déjà été employés par des sociétés réglementées par l'OCRCVM et qui n'ont pas payé les amendes qui leur ont été imposées à la suite de mesures disciplinaires prises à leur endroit. Il s'agit d'un autre outil que les investisseurs peuvent utiliser pour faire les vérifications qui s'imposent lorsqu'ils choisissent de traiter avec un conseiller.

- **Glossaire des titres de compétence en finances** – Ce glossaire, facile à utiliser, décrit les divers titres de compétence des spécialistes des finances et les exigences à remplir pour les obtenir. Les investisseurs peuvent ainsi accéder à des renseignements utiles portant sur près de 65 titres de compétence couramment employés dans le secteur des services financiers au Canada.

Vidéos de l'OCRCVM sur YouTube

- **Des outils pour les aînés – et pour tout le monde, en fait!**
- **Des outils financiers pour les différentes étapes de la vie**
- **Conseils financiers utiles à l'intention des aînés**
- **OCRCVM et ACFC : Ensemble pour mieux vous protéger**
- **L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et le Mois de la littératie financière**
- **Le cycle de vie d'une opération** – Cette animation vidéo explique comment des centaines de milliers d'opérations sur titres sont traitées quotidiennement au Canada.

Bulletins de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs

- **Que devriez-vous savoir au sujet de votre conseiller en placement?** – Ce bulletin présente des exemples de questions à poser au moment de choisir un conseiller.
- **Êtes-vous bien préparé financièrement?** – Ce bulletin aide les aînés à prendre des décisions mieux éclairées lorsqu'ils font affaire avec un conseiller.
- **Les risques et leur incidence sur vos placements** – Ce bulletin traite des différents types de risque qui sont associés aux placements, aide les investisseurs à évaluer leur degré de tolérance au risque et décrit les mesures que les investisseurs peuvent prendre pour limiter les risques.
- **Pour des placements qui vous conviennent** – Ce bulletin explique ce à quoi les investisseurs peuvent s'attendre lorsqu'ils traitent avec un conseiller.
- **Placements par emprunt – Ce que vous devez savoir au sujet des placements par emprunt** – Ce bulletin explique ce qu'il faut savoir lorsqu'on s'engage dans une stratégie d'emprunt aux fins de placement.
- **Comprendre les titres de compétence en finances – Comment vous assurer que votre conseiller a les compétences voulues pour répondre à vos besoins en matière de placement** – Ce bulletin aide les investisseurs à comprendre ce que signifient les différents titres de compétence en finances ainsi que les exigences à remplir pour les obtenir. Il renferme aussi des liens à des renseignements utiles sur chaque titre et sur l'inscription des conseillers.

Partenariats de l'OCRCVM – actuels et antérieurs

- **Base de données canadienne sur la littératie financière** – L'OCRCVM a été parmi les premiers organismes à prendre part à cette initiative en ligne de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et continue de travailler de près avec cet organisme fédéral pour informer les investisseurs et les conseillers en placement.
- **Prospérité Canada** – L'OCRCVM a financièrement soutenu une recherche en plusieurs phases effectuée en collaboration avec Prospérité Canada afin d'examiner la manière dont des éléments perturbateurs influent sur les comportements des Canadiens en matière de finances – notamment en ce qui touche l'épargne et les placements. Une compréhension plus approfondie de la volatilité des revenus,

des niveaux d'endettement et d'autres facteurs permettra aux décideurs, aux organismes de réglementation et aux prestataires de programmes d'éducation financière d'élaborer des solutions adaptées à leurs collectivités et régions respectives.

- **CARP** – L'OCRCVM travaille en collaboration avec CARP (anciennement Canadian Association of Retired Persons) pour veiller à ce que les personnes âgées du Canada soient bien informées et protégées en tant qu'investisseurs. Chaque année, l'OCRCVM participe aux expositions *Zoomers Show* que CARP organise à Toronto et à Vancouver. (en anglais seulement)
- **Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR)** – L'OCRCVM continue de soutenir FAIR, organisme pancanadien sans but lucratif voué à la défense des droits des investisseurs. L'OCRCVM a d'ailleurs été le premier à parrainer cet organisme et lui a récemment fourni un soutien financier supplémentaire.
- **Institut collégial de la littératie financière (ICIF)** – L'ICIF crée des outils financiers et du matériel pédagogique sur les finances et les placements pour aider les gens à gérer leurs finances personnelles. Ces ressources sont offertes en ligne et sont également diffusées dans tous les cégeps (établissements d'enseignement collégial) du Québec, de même que dans certains collèges des provinces atlantiques et de Toronto. L'ICIF a reçu un soutien financier de l'OCRCVM, de l'Autorité des marchés financiers, de Finance Montréal et d'autres organismes.
- **Funny Money** – L'OCRCVM a fourni un soutien financier à ce programme primé qui enseigne les rudiments de la finance aux jeunes à l'aide de présentations interactives et empreintes d'humour. Le programme présente des scénarios réels visant à enseigner aux jeunes de bonnes habitudes de consommation et à leur montrer les avantages de l'épargne et des placements..(en anglais seulement)
- **Jeunes Entreprises** – L'OCRCVM est un fier partenaire de Jeunes Entreprises (JE) depuis 2012. Chaque année, des employés de l'OCRCVM des bureaux de Vancouver, Calgary et Toronto passent une journée complète, dans des écoles de leur région, à enseigner le programme *L'économie pour le succès*.
- **Forum international pour l'éducation des investisseurs (IFIE)** – En tant que membre de l'IFIE, l'OCRCVM a été l'hôte d'un congrès annuel et a participé à d'autres congrès annuels organisés dans le but de permettre aux organismes de réglementation et aux prestataires de programmes d'éducation financière d'échanger sur les meilleures pratiques, les nouvelles recherches et les outils qui facilitent la mise en œuvre de programmes d'éducation financière efficaces. (en anglais seulement)
- **Passerelle de l'OICV** – L'OCRCVM participe à la passerelle éducative qui se trouve sur le site Internet de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Cet outil en ligne offre du matériel pédagogique créé par les membres de l'OICV, dont l'OCRCVM, pour les investisseurs et vise à améliorer la communication de l'information entre les membres de l'OICV et le public. (en anglais seulement)

L'OCRCVM fournit un soutien financier à certains des organismes précités en puisant dans son fonds grevé d'affectations. Les amendes et les frais de règlement qu'il perçoit sont versés dans ce fonds, qui ne peut servir qu'à financer des projets liés à la sensibilisation des investisseurs, à la formation des membres du secteur et à la protection des investisseurs, ainsi que d'autres initiatives correspondant aux utilisations permises. La Politique relative au fonds grevé d'affectations de l'OCRCVM présente les principes directeurs sur lesquels se fonde l'organisme pour répartir les sommes du fonds. Elle énonce également la procédure que suit la direction de l'OCRCVM pour examiner les propositions et les recommander au comité de gouvernance aux fins d'approbation.

L'OCRCVM est l'organisme d'autorégulation nationale qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et toutes les opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit la réglementation en matière de commerce des valeurs mobilières, veille à la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés



financiers sains au Canada. Il s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant et en faisant appliquer des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière des sociétés membres et de leurs employés inscrits, ainsi que des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à :
publicaffairs@iiloc.ca